

Le Salon de la Marine 2020

45<sup>e</sup> Salon de la Marine  
Plateau des Capucins – Brest  
Médiathèque François Mitterrand - Les Capucins

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **A télécharger**

comprenant 14 pages :

- 1- une liste des pièces à retourner (page 2);
- 2- un règlement de 7 pages (pages 3 à 9);
- 3- annexe 1 : notice de candidature au Salon (pages 10 à 12);
- 4- annexe 2 : notice relative à l'insertion obligatoire au catalogue du Salon (page 13);
- 5- annexe 3 : notice de candidature au titre de Peintre officiel de la Marine (page 14).

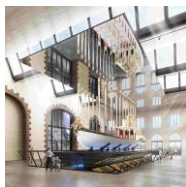
**Date limite de retour des inscriptions uniquement par voie postale :**

**Le 30 SEPTEMBRE 2019**

**A l'adresse suivante :**

**Centre d'études stratégiques de la Marine  
Cellule POM  
École militaire  
1 place Joffre – case 8  
75700 PARIS SP 07**





Le Salon de la Marine 2020

## LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**DATE LIMITE DE RECEPTION : 30 SEPTEMBRE 2019**

**L'ensemble du dossier doit être envoyé en version originale papier et être également inclus en version numérique sur la clé USB.**

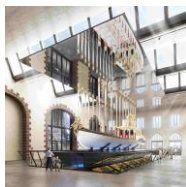
### POUR TOUS LES CANDIDATS AU SALON

- le règlement paraphé, daté et signé en un exemplaire et ses annexes
- l'annexe 1 : notice de candidature complétée et signée en un exemplaire
- l'annexe 2 : notice relative à l'insertion obligatoire au catalogue du Salon, complétée et signée en un exemplaire
- une clé USB comportant la reproduction numérique de l'œuvre présentée, du système d'accroche et de la version numérisée du dossier de candidature complété et signé
- les 3 photographies sur papier photo en format 13x18 cm de l'œuvre y compris la photographie du verso de l'œuvre avec son système d'accroche
- le chèque d'inscription au concours de 35€ libellé à l'ordre de l'APOM
- le chèque d'insertion au catalogue et d'exposition de l'œuvre de 265 € libellé à l'ordre de l'APOM
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour la restitution du dossier et libellée à l'adresse du candidat
- une enveloppe simple libellée à l'adresse du candidat et affranchie au tarif lettre

### EN SUS, POUR LES CANDIDATS AU TITRE DE PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE

- l'annexe 3 : notice de candidature au titre de Peintre officiel de la Marine complétée et signée en un exemplaire
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- quelques reproductions d'œuvres 20 à 25 photos au format jpeg
- un extrait d'acte de naissance
- un certificat de position au regard des obligations militaires
- éventuellement un "book" pour venir compléter le dossier (qui ne sera pas restitué aux candidats retenus)

Paraphe du candidat



Le Salon de la Marine 2020

**45<sup>e</sup> Salon de la Marine**  
**Plateau des Capucins – Brest**  
**Médiathèque François Mitterrand - Les Capucins**

**Règlement du 45<sup>e</sup> Salon de la Marine applicable aux candidats.**

**1. Date.**

Le 45<sup>e</sup> Salon de la Marine se tiendra du lundi 15 juin 2020 au dimanche 20 septembre 2020 inclus à Brest.

Les candidats au Salon et les candidats au titre de Peintre Officiel de la Marine seront exposés au Plateau des Capucins, dans la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins.

Les Peintres Officiels de la Marine (POM) déjà agréés seront exposés au Musée des Beaux-Arts.

Durant cette période, du 10 au 16 juillet 2020, se dérouleront les fêtes maritimes internationales de Brest 2020.

En cas de modification des dates du Salon, les exposants en seront informés par les organisateurs par mail.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 13 juin 2020 (date à confirmer), l'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement.

**2. Organismes.**

Le 45<sup>e</sup> Salon est co-organisé par :

- la Marine nationale, représentée par le Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine (CESM),
- la ville de Brest et Brest Métropole Océane,
- l'association des peintres officiels de la Marine (APOM).

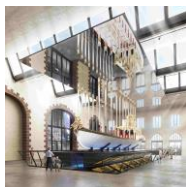
**3. Jury.**

Le jury du Salon de la marine est composé de personnalités du ministère des armées, du monde artistique et culturel, du monde maritime. Les membres du jury sont désignés par décision du chef d'état-major de la marine.

Ce jury appréciera, parmi les œuvres présentées, celles qui seront exposées au Salon. Ensuite, parmi les exposants candidats au titre de peintre officiel de la marine, le jury pourra proposer aux autorités compétentes des nominations de nouveaux peintres officiels de la marine.

Paraphe du candidat





Le Salon de la Marine 2020

#### 4. **Thème.**

Le Salon est ouvert à tous les artistes désireux d'exposer une œuvre sur le thème, impératif, suivant :

##### Mer en fête, mer en feu

Lieu privilégié des échanges et regorgeant de ressources, la Mer est le berceau des rêves de l'Humanité. « Routiers et capitaines », « Pêcheurs d'Islande », explorateurs, navigateurs solitaires, « sombres héros » d'odyssées lointaines, plaisanciers du week-end désireux d'évasion, travailleurs de l'offshore ou des profondeurs sous-marines... personne ne prend la mer par hasard, jusqu'à la jeunesse inspirée qui se presse dans les écoles de voile, les lycées maritimes, les écoles de marine marchande et aux portes de la marine nationale.

Carrefour des opportunités et des chances, zone de dangers que l'homme endure naturellement ou amène artificiellement avec lui, la mer se « gagne ». Et s'y aventurer demeure un engagement souvent vital, toujours total, et donc puissamment inspirant.

Le marin et l'artiste ne partagent-ils pas alors une communauté de destin ? Ceux qui parcourent le Monde, et ceux qui le ressentent... navigant sur une même route faite des plus belles réalisations comme des périls les plus redoutables. Complicité ancienne et étroite partageant le même élan absolu.

**A l'heure où Brest s'apprête à fêter la mer et les marins, les artistes ont tant à nous apprendre sur le sens profond de notre relation à cet Océan-monde. A la fois scène de tragédie, porteuse de fortunes bonnes ou mauvaises, mais toujours lieu d'espoir des hommes, la Mer est une aventure qui doit être avant tout ressentie.**

#### 5. **Conditions d'admission à exposer.**

Chaque artiste pourra présenter, au choix, une œuvre parmi la liste suivante :

- une œuvre d'art graphique (aquarelle, ou dessin, ou peinture, ou illustration, ou Bande Dessinée...);
- une photographie ;
- une sculpture (demi-coques et maquettes exclues).

**Les huiles** sur toile, sur panneau ou sur cuivre doivent être obligatoirement présentées sous simples baguettes ou cadres, type caisse américaine, ordinaires.

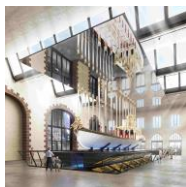
**Les aquarelles, estampes ou photographies**, doivent être encadrées sous verre antireflet (baguettes + verres). L'usage des vitres/verres maintenues par de simples pinces ou crochets est interdit.

**Les illustrations et bandes dessinées** doivent être présentées en version originale, sous verre avec baguettes d'encadrement.

**Le format** de l'œuvre est accepté jusqu'à 60F (130 cm x 97 cm) HORS CADRE.

Paraphe du candidat





Le Salon de la Marine 2020

**Toutes les œuvres 2D doivent pouvoir être accrochées au mur.** Le candidat doit fournir le système d'accrochage intégré sécurisé (photographie numérique à fournir avec le dossier de candidature du verso de l'œuvre et de son système d'accroche).

Le candidat déclare que le système fourni permet la bonne tenue de l'œuvre au mur compte tenu de son format et de son poids.

**Pour une sculpture,** le format maximum autorisé est de 200cm en hauteur et 150cm en largeur. Le poids maximum est de 50 kilogrammes. Le socle d'installation doit être fourni avec la sculpture et être parfaitement soigné, convenir aux dimensions de l'œuvre, être auto stable et conforme aux exigences de sécurité d'un établissement recevant du public - ERP de type Y (notamment répondre aux normes de classement au feu d'un ERP de type Y soit un classement M 2 minimum, pas d'angle saillant). Le système de fixation de l'œuvre sur le socle est également à fournir par le candidat, qui en assure la mise en œuvre *in situ*. Ce système devra assurer la complète stabilité du socle et de l'œuvre.

Les œuvres en trois dimensions ne pourront pas être suspendues ou appuyées à la structure du lieu d'exposition.

**Aucune œuvre ne sera acceptée si :**

- le format est supérieur à 60 F (130 cm x 97 cm) HORS CADRE ;
- sa présentation est incompatible avec la bonne tenue du Salon et le thème imposé ;
- elle nécessite un dispositif spécifique de présentation ou d'installation dans l'espace (courant électrique, pile, tout système suspendu, installation en grande hauteur, etc.).

## 6. Droits d'inscription.

Un droit d'inscription est versé par chaque candidat, en deux parties :

- un droit d'enregistrement de 35 € **non remboursable**,
- un droit d'exposition au Salon et d'insertion au catalogue de 265 € qui sera restitué pour toute œuvre non retenue par le jury. Cette somme restera acquise dans le cas où l'œuvre acceptée par le jury ne serait pas livrée le jour du dépôt.

Les droits d'inscription seront exclusivement payables par **deux** chèques (1 chèque de 35€ et 1 chèque de 265€) libellés à l'ordre de : « association des Peintres officiels de la Marine (45<sup>e</sup> salon) » et obligatoirement adressés avec le dossier de candidature.

## 7. Dossier de candidature au Salon de la marine.

Les dossiers de candidature au Salon de la Marine sont constitués des pièces indiquées en page 2 du présent document.

Le dossier de candidature numérisé doit être inclus sur la clé USB.

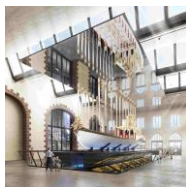
Ces dossiers doivent être déposés ou envoyés par la Poste, en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le **30 septembre 2019** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse figurant en première page du document.

L'enveloppe d'envoi devra comporter en haut à gauche la mention « 45<sup>e</sup> Salon de la Marine ».

**Tout dossier parvenant après cette date ou incomplet ne sera pas accepté.**

Paraphe du candidat





Le Salon de la Marine 2020

## 8. Candidature au titre de Peintre Officiel de la Marine.

Les pièces constituant le dossier de candidature au titre de Peintre Officiel de la Marine, à adresser avec le dossier de candidature au Salon, sous la même enveloppe, sont définies en page 2 du présent document.

La date limite de dépôt de candidature au titre de Peintre Officiel de la Marine est fixée au **30 septembre 2019**.

**Tout dossier parvenant après la date indiquée, ou incomplet, ne sera pas accepté.**

## 9. Sélection des œuvres.

La sélection des œuvres se fera sur photographie de l'œuvre présentée.

Pour les œuvres graphiques, photographies, illustrations, bandes dessinées et sculptures, les artistes adressent, en respectant les consignes suivantes :

- trois tirages couleur en format 13x18cm. Toutes les photographies papier seront identifiées au dos par l'indication du nom, du numéro de téléphone, de l'adresse de l'artiste, du titre de l'œuvre, de la technique employée et de son format ;
- un dossier numérique contenant les 3 mêmes photographies de l'œuvre, chacune en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition.

La résolution des photos numériques pour les fichiers HD doit être au minimum de 300 dpi au format jpeg. Les fichiers numériques seront enregistrés sur une clé USB étiquetée qui reprendra le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique employée et son format.

Pour les sculptures :

- trois tirages couleur en format 13x18cm, accompagnée d'une photographie du socle de l'œuvre et/ou de son dispositif d'accrochage et d'une vue du verso de l'œuvre ;
- un dossier numérique contenant les mêmes photographies chacune en deux définitions : la première en basse définition, la seconde en haute définition. La résolution des photos numériques pour les fichiers HD doit être au minimum de 300 dpi au format jpeg. Les fichiers numériques seront enregistrés sur une clé USB étiquetée qui reprendra le nom, le numéro de téléphone, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique employée et son format.

Le jury décidera des œuvres à admettre et proposera des récompenses honorifiques.

## 10. Catalogue.

Les œuvres des candidats sélectionnés figureront obligatoirement au catalogue, en pleine page correspondant à une seule représentation d'œuvre par page.

Les candidats devront remettre, avec l'envoi du dossier de candidature, le formulaire d'insertion complété et signé (annexe 2).

Il sera mis à disposition un exemplaire gratuit du catalogue aux artistes exposés.

Paraphe du candidat





Le Salon de la Marine 2020

### 10.1. Droit de représentation et de reproduction.

Les artistes s'engagent à ne pas demander aux co-organisateurs un droit de reproduction pour l'œuvre qui sera reproduite dans le catalogue ou dans les médias traitant du Salon (cf. article 11).

Les artistes font leur affaire personnelle de tous droits qui seraient demandés par les sociétés de perception de droit.

Bien que toutes les précautions soient prises, les co-organisateurs sont dégagés de toutes responsabilités pour les erreurs qui pourraient survenir dans le catalogue.

En outre, les dispositions prévues à l'article 11 sur la cession des droits patrimoniaux s'appliquent également pour l'édition et la vente du catalogue.

### 10.2. Photographies des œuvres fournies.

En application du présent règlement, l'artiste déclare :

- qu'il a acquis les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation des photographies des œuvres fournies au présent dossier ;
- qu'elles sont libres de droits pour leur représentation, reproduction et adaptation selon les usages cités à l'article 11.

La mention de copyright pour les photographies fournies, si elles sont réalisées par un professionnel, est la suivante (à compléter par le candidat) :

## 11. **Conditions générales du droit de représentation et de reproduction.**

L'artiste, en contresignant le présent règlement, certifie :

- être l'auteur de l'œuvre proposée, et décrite en annexe 1, au sens des articles correspondants du code de la propriété intellectuelle ;
- que l'œuvre est originale et unique ;
- qu'elle ne comporte pas d'emprunt à d'autres œuvres ;
- qu'il est libre d'en disposer et d'en céder les droits patrimoniaux selon les termes du présent règlement ;
- qu'il est le propriétaire de l'œuvre et qu'il peut la mettre à disposition de la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins pour sa présentation selon les dates du Salon.

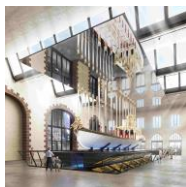
L'artiste, en contresignant le présent règlement cède donc, à titre non exclusif et gratuit, l'ensemble des droits patrimoniaux de représentation et de reproduction de l'œuvre à la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins, à l'APOM et au CESM pour les exploitations suivantes :

- sa présentation à la médiathèque François Mitterrand - Les Capucins aux dates du Salon ;
- sa reproduction dans tous les documents ou supports d'information, de communication produits ou émis par la médiathèque François Mitterrand - les Capucins, le CESM et l'APOM en lien avec la tenue du 45<sup>e</sup> salon :

Paraphe du candidat







Le Salon de la Marine 2020

- dossier communiqué de presse ;
- affiches ;
- carton d'invitations ;
- visuels pour la presse ;
- sites Internet ;
- plate-forme des réseaux sociaux Internet (Flickr, Facebook, Twitter, programme culturel...).

à compter de la date de signature du présent règlement et jusqu'à la date de fermeture du salon au public.

L'artiste s'engage à faire son affaire personnelle de tous droits qui seraient demandés par les sociétés de perception de droit.

L'artiste garantit la médiathèque François Mitterrand - Les Capucins, le CESM et l'APOM, contre toute réclamation ou revendication qui pourrait émaner d'un tiers sur les utilisations précédemment citées et déclare prendre à sa charge les éventuels frais de poursuite.

Bien que toutes les précautions soient prises, la médiathèque François Mitterrand - Les Capucins, le CESM et l'APOM sont dégagés de toutes responsabilités pour les erreurs qui pourraient survenir dans le catalogue ou sur les mentions indiquées dans le cas de représentation ou reproduction de l'œuvre.

## 12. Dépôt des œuvres

### 12.1. Conditions générales.

Toutes les œuvres retenues par le jury, ainsi que les socles nécessaires à leur présentation, devront être prêtes à l'accrochage.

En cas de changement de dates du Salon (cf. article 1) et si les dates de dépôt des œuvres sont modifiées, les exposants s'engagent à respecter les nouvelles dates fixées.

A la réception de l'œuvre, il sera remis à chaque exposant un reçu attestant le dépôt ainsi qu'une carte nominative d'entrée permanente valable pendant la durée du Salon pour son titulaire.

*Il est précisé que :*

- les œuvres seront assurées par la médiathèque François Mitterrand – les Capucins qui, de ce fait, assumera toute responsabilité, y compris en responsabilité civile, sur toute perte ou destruction de l'œuvre, sur tout dommage et dégradation, qui pourraient survenir sur l'œuvre, entre le dépôt de l'œuvre à la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins et sa restitution à l'artiste en fin du Salon, qu'elle que soit la nature ou l'origine du sinistre.

### 12.2. Conditions pratiques.

Les conditions pratiques de dépôt des œuvres à la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins seront communiquées ultérieurement à tous les candidats.

En cas de livraison non conforme à ces conditions, les co-organisateur se réservent le droit de ne pas exposer l'œuvre. Les droits d'inscription demeurent néanmoins acquis.

Paraphe du candidat







Le Salon de la Marine 2020

### 13. Restitution des œuvres

#### 13.1. Modalités générales.

A la fin du Salon, les œuvres exposées devront être impérativement retirées à la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins selon les modalités pratiques qui seront communiquées ultérieurement à tous les candidats.

En cas de changement de dates du Salon (cf. article 1) et si les dates de retrait des œuvres sont modifiées, les exposants s’engagent à respecter les nouvelles dates fixées.

La restitution des œuvres s’effectuera sur présentation du reçu délivré lors du dépôt.

#### 13.2 Modalités pratiques.

Les modalités pratiques de restitution des œuvres seront communiquées ultérieurement à tous les candidats.

### 14. Renseignements :

Les renseignements relatifs aux dossiers de candidature au Salon et au titre de Peintre Officiel de la Marine sont donnés uniquement par email à l’adresse suivante :

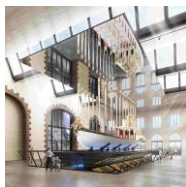
[cesm-salondelamarine.contact.fct@def.gouv.fr](mailto:cesm-salondelamarine.contact.fct@def.gouv.fr)

Fait à ....., le....., en un exemplaire original

Nom du candidat :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »





Le Salon de la Marine 2020

## Annexe 1

### Notice de candidature au 45<sup>e</sup> Salon de la marine

**NOM :**

**Prénoms :**

**Date de naissance :**

**Pseudonyme :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphones (domicile) :**

**atelier/bureau/portable**

**Adresse mail :**

**Eventuellement**

**Nom/prénom/adresse de la personne déléguée pour effectuer le dépôt et le retrait de l'œuvre :**

**Ne rien inscrire dans les cases ci-dessous**

<b>Dépôt de l'œuvre en cas de sélection par le jury</b>	<b>Retrait de l'œuvre</b>
<b>Œuvre déposée le,</b>	<b>Œuvre retirée le</b>
<b>Signature du représentant de l'Atelier des Capucins</b>	<b>Signature du représentant l'Atelier des Capucins</b>
<b>Signature de l'artiste dépositaire</b>	<b>Signature de l'artiste</b>

Paraphe du candidat





Le Salon de la Marine 2020

## SECTIONS

**PEINTURE, DESSIN ET PEINTURE A L'EAU, ESTAMPE, PHOTOGRAPHIE,  
BANDE DESSINEE, SCULPTURE**

**TITRE DE L'ŒUVRE :**

**Date de l'œuvre :**

**Nom de l'artiste devant apparaître sur le cartel ou la notice :**

**Dimensions de l'œuvre :**

**Valeur d'assurance :**

**Peinture, dessin, peinture à l'eau, estampe**

Préciser la dénomination devant apparaître sur le cartel ou la notice du catalogue

**Photographie**

Préciser la dénomination devant apparaître sur le cartel ou la notice du catalogue

**Bande dessinée**

Préciser la dénomination devant apparaître sur le cartel ou la notice du catalogue

**Sculpture (\*)**

Préciser la dénomination devant apparaître sur le cartel ou la notice du catalogue

(\*) préciser la matière (bois, bronze, marbre, pierre...)

Préciser les dimensions du socle de présentation et de son capot

Paraphe du candidat



Le Salon de la Marine 2020

1. Je déclare me soumettre aux prescriptions définies par le règlement du 45<sup>e</sup> salon et aux décisions du Jury.
2. J'accepte que l'Atelier des Capucins communique mes coordonnées aux visiteurs du Salon

OUI(\*)

NON(\*)

(\*) barrer la mention inutile

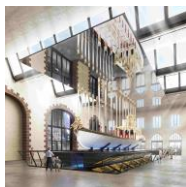
Fait à

en un exemplaire original

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :





Le Salon de la Marine 2020

## Annexe 2

# CATALOGUE DU 45<sup>e</sup> SALON DE LA MARINE

### Éléments pour l'insertion obligatoire au catalogue

Je, soussigné(e)....., demande l'insertion dans le catalogue, de la reproduction de l'œuvre exposée au Salon de la Marine 2020, aux conditions du règlement du salon et celles précisées ci-dessous.

- **Formats de l'insertion : une pleine page**

**Mentions obligatoires :**

**Titre de l'œuvre :**.....

**Technique de réalisation :**.....

**Dimensions (h x l en cm) :**.....

- **Nature des documents déposés :**

**Clé USB contenant la reproduction en HD réalisée par un professionnel et faisant apparaître le crédit photographique.**

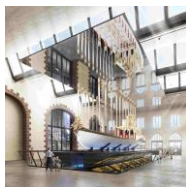
J'approuve les conditions d'insertion prévues par le règlement du Salon, notamment les dispositions des paragraphes 10 et 11.

Fait à ..... en un exemplaire original

Date :

Signature de l'artiste précédée de la mention « lu et approuvé » :





Le Salon de la Marine 2020

## Annexe 3

# NOTICE DE CANDIDATURE AU TITRE DE PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE

(à retourner avec le dossier de candidature au Salon dans la même enveloppe)

Les postulants au titre de Peintre Officiel de la Marine doivent impérativement adresser :

- une lettre motivée faisant acte de candidature ;
- un curriculum vitae ;
- quelques reproductions d'œuvres : 20 à 25 photos au format jpeg ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de position au regard des obligations militaires à demander au Centre des archives du personnel militaire – caserne Bernadotte – 64023 PAU cedex – Téléphone : 05 59 40 45 20 ou 05 59 40 45 53 ;
- éventuellement, un « book » pour venir compléter votre dossier.

Pour la consultation des documents lors de la présentation des dossiers au jury, le candidat fournira toutes ces pièces (en dehors du book) sous la forme d'un press-book numérisé sur Clé USB.

**Attention, ces deux dossiers (candidature pour le Salon et candidature au titre de peintre officiel de la marine) doivent parvenir dans la même enveloppe avant le 30 septembre 2019 au**

Centre d'études stratégiques de la Marine  
Cellule POM  
École militaire  
1, place Joffre – Case 8  
75700 PARIS SP 07

Brest  
METROPOLE & VILLE

